

INSTITUT CULTUREL AFRICAINE
ET MAURICIEN
I.C.A.M.



///- (APPORT DE LA REUNION DU BUREAU
DU CONSEIL EXECUTIF DE L'I.C.A.M.

ABIDJAN, LE 26 JANVIER 1976

RAPPORT DE LA REUNION DU BUREAU DU
CONSEIL EXECUTIF
DE L'ICAM

Abidjan, le 26 janvier 1976

Le bureau du Conseil Exécutif de l'ICAM s'est réuni à Abidjan, le 26 janvier 1976, sous la présidence de Monsieur Jules HIE NEA, Secrétaire d'Etat aux Affaires Culturelles de Côte-d'Ivoire, Président en exercice du Conseil Exécutif de l'ICAM.

Assistaient à la réunion :

MM. - Alioune SENE

Ministre de la Culture du Sénégal

Membre du Bureau, Premier Vice-Président

- François KOUYAMI

Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la

Culture de la République Populaire du Bénin

Membre du Bureau, 2^e Vice-Président

- Garba SIDIKOU

Secrétaire d'Etat à la Présidence, Chargé de la

Jeunesse, des Sports et de la Culture du Niger

Membre du Bureau, Rapporteur.

- Basile KOSSOU

Directeur de l'ICAM.

.../...

Après lecture du discours de bienvenue prononcé par le Président, le Bureau du Conseil a adopté le projet d'ordre du jour de la réunion qui comprend les points ci-après :

- Problèmes relatifs au recrutement du Personnel
- Problèmes relatifs à l'exécution du programme d'activités
- Problèmes relatifs à l'élaboration de l'Avant-projet de budget 1976-1977
- Questions diverses.

1°/- PROBLEMES RELATIFS AU RECRUTEMENT DU PERSONNEL

Le Bureau a examiné la note préparée à cet effet par la Direction de l'ICAM, mettant le point sur les difficultés rencontrées pour pourvoir les postes de cadres vacants à l'Institut.

La candidature de Monsieur Stephan FOLLY AFUTOO, proposée par le Togo pour le poste d'Agent Comptable a été agréée par le Bureau.

De même, il a été précisé que M. Babacar BA, proposé par le Gouvernement sénégalais pour le poste de Chef du Sous-Département pour la Culture, a été recruté et a effectivement pris fonction le 2 janvier 1976.

La candidature de M. Hye VINOUC VINCENT proposée par la Haute-Volta a été retenue pour pourvoir le poste de Sous-

.../...

Département pour les Sciences sous le régime du contrat, l'intéressé n'étant pas fonctionnaire de son pays.

A l'issue des débats, un consensus s'est dégagé pour reconsidérer l'échelle des salaires accordés aux personnels de l'Institut, afin d'assurer le recrutement de cadres compétents et garantir la stabilité de leur situation à l'ICAM.

Le Bureau a demandé à la Direction de relancer les Etats membres pour susciter des candidatures au niveau de leurs ressortissants. La Direction devra également communiquer aux membres du Conseil Exécutif les renseignements nécessaires sur les curriculum vitae du personnel en fonction ainsi que ceux des candidats à venir.

Le Bureau a par ailleurs chargé la Direction d'entreprendre les démarches auprès du Gouvernement de l'Ile-Maurice pour obtenir la mise à la disposition de l'Institut d'un traducteur de haut niveau.

II°/- PROBLEMES RELATIFS A L'EXECUTION DU PROGRAMME
D'ACTIVITES 1975-1976

Après un exposé des différentes réalisations effectuées, la Direction a exprimé sa satisfaction d'avoir pu, en dépit des contraintes multiples qui limitent l'action de l'Institut, largement mis en pratique le programme d'activités approuvé par le Conseil Exécutif.

1°) Aide à la Recherche et à la Création

En attendant le bilan que la Direction de l'ICAM

.../...

présentera sur l'expérience en cours, le Bureau a recommandé de soumettre à l'appréciation du Conseil Exécutif les modalités à déterminer pour l'organisation des futurs concours du Grand Prix ICAM

Le Bureau, tenant compte du nombre et de la richesse des manuscrits adressés par les Africains aux différents organismes internationaux organisant des concours dotés de prix, a souhaité que dans le cadre de la coopération culturelle, le Conseil se penche sur les conditions d'acquisition de copies de ces documents.

Le Bureau a autorisé la Direction à procéder au recrutement d'un responsable du Grand Prix ICAM qui sera également chargé de l'Organisation des Conférences et réunions de l'Institut.

2°) Centre de Formation de Lomé

Après examen de la note préparée par la Direction de l'ICAM à ce sujet, le Bureau a souhaité que la Délégation du Togo puisse faire une communication à la prochaine session du Conseil Exécutif portant sur les contributions et les garanties offertes par le Gouvernement togolais pour la mise en place du Centre de Formation de Lomé.

Le Bureau du Conseil a autorisé la tenue d'une réunion d'Experts gouvernementaux composée des représentants des Ministères Chargés de la Culture et de la Fonction Publique dans chaque Etat membre qui devra se pencher sur le programme d'enseignement arrêté pour le C.F.L. et de l'homologuer comme programme de formation pouvant conférer aux stagiaires du C.F.L. une situation administrative déterminée au sein de la fonction publique de leurs Etats d'origine.

.../...

Enfin, le Bureau a recommandé à la Direction de l'ICAM d'intéresser le Conseil de l'Entente ainsi que la Commission Economique Européenne (CEE) au projet de création du Centre de Formation de Lomé.

3°) Bulletin d'Information ICAM

Après examen et discussion de la note présentée par la Direction sur ce point, le Bureau du Conseil a recommandé le concours de compétences extérieures pour la confection du Bulletin en attendant qu'un service approprié puisse être mis en place.

Le Bureau a ensuite souhaité que chaque Etat membre désigne au sein de ses services culturels, un correspondant pour les services d'information de l'ICAM.

4°) Aide aux Centres Culturels

Devant la modalité des crédits ouverts au budget en cours et l'importance des besoins des Etats membres, le Bureau a décidé le remaniement du budget 1975-1976 pour renchérir la dotation de ce poste et le porter de 3 500 000 à 8 500 000.

Le Bureau a ensuite décidé de répartir cette enveloppe comme il suit :

- 8 millions à répartir équitablement entre les huit Etats membres de l'ICAM réguliers au paiement de leurs contributions : il s'agit de la Côte-d'Ivoire, de la République Populaire du Bénin, du Gabon, de la Haute-Volta, de l'Ile-Maurice, du Niger, du Sénégal et du Togo.

.../...

- 500 000 à répartir entre la République Populaire du Congo et la Guinée Bissau, qui s'intéressent aux activités de l'ICAM

III°/- PREPARATION DE L'AVANT-PROJET DE BUDGET
1976-1977

La Direction de l'ICAM a informé le Bureau du CE des difficultés de mise en application des recommandations formulées par le Conseil à l'occasion de sa 4^e session et qui portaient notamment sur l'enveloppe globale du budget 1976-1977 et sur le principe d'un budget bisannuel.

1°) S'agissant de l'enveloppe, le Bureau a autorisé une augmentation du budget 1976-1977 dans une fourchette de 20 à 25 %.

2°) Sur le principe d'un budget étalé sur deux années, le Bureau a pris en considération les explications de la Direction et a fait des recommandations pour la préparation de l'avant-projet de budget 1976-1977.

Trois points essentiels ont retenu l'attention :

- l'organigramme de l'ICAM (annexe 2)
- la nécessité de relever les salaires des personnels de l'Institut
- le statut du personnel.

Le Bureau a retenu le principe de supprimer certains postes pour améliorer les conditions de rémunération des personnels de l'ICAM.

.../...

Il a en conséquence demandé à la Direction de l'ICAM d'établir une échelle des salaires qui, à compétences égales, tient compte des salaires les plus élevés servis par les Etats membres (par exemple Gabon et Côte-d'Ivoire).

La Direction devra modifier le statut du personnel dans le souci de préserver la stabilité des cadres d'assurer une attribution équitable des indemnités et avantages à allouer aux personnels de l'ICAM.

IV^o/- D I V E R S

La Direction de l'ICAM a soumis au Bureau un premier avant-projet d'ordre du jour de la 5^e session du Conseil Exécutif qui lui a fait des recommandations à ce sujet.

Le Bureau a également pris connaissance de la liste des observateurs à inviter à la prochaine session du Conseil Exécutif, prévue à Dakar du 22 au 24 avril 1976.

Enfin, le Bureau a pris bonne note du voeu exprimé par la Direction de pouvoir tenir les réunions de Bureau pendant les inter-sessions du Conseil Exécutif.

Le Bureau a donc décidé de tenir sa prochaine réunion, un jour avant la tenue du Conseil Exécutif.

Fait à Abidjan, le 26 janvier
1976

Le Président du Conseil

LISTE DES DELEGUES A LA REUNION
DE BUREAU DU CONSEIL EXECUTIF DE L'ICAM

COTE - D'IVOIRE

- M. Jules HIE NEA
Secrétaire d'Etat aux Affaires Culturelles
- M. Paul DANON
Chef de Service de l'Action Culturelle et
des Echanges

NIGER

- M. Garba SIDIKOU
Secrétaire d'Etat à la Présidence, Chargé de
la Jeunesse, des Sports et de la Culture

REPUBLIQUE POPULAIRE
DU BENIN

- Capitaine François KOUYAMI
Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la
Culture Populaire

SENEGAL

- M. Alioune SENE
Ministre de la Culture
- M. Bouly DRAME
Conseiller Technique au Ministère de la Culture

ICAM

- M. Basile KOSSOU
Directeur de l'ICAM
- M. Papa Alioune N'DIAYE
Chargé du Service Administratif et Financier
- Mlle Virginie ACCATCHA
Secrétaire Dactylographe.

ORGANIGRAMME DES CADRES DE L'ICAM
RETENU PAR LE BUREAU DU CONSEIL
EXECUTIF POUR LA PREPARATION DU
BUDGET 1976-77

- 1- 1 Directeur ICAM
- 2- 1 Directeur Adjoint Chargé du service Administratif et Financier
- 3- 1 Traducteur
- 4- 1 Agent Comptable
- 5- 1 Chargé de l'Organisation des Conférences et du Grand-Prix ICAM
- 6- 1 Chef du Département de la Culture
- 7- 1 Chef du Département des Sciences
- 8- 1 Chargé de la Formation et des Stages (destiné à la Direction du C.F.L.)
- 9- 1 Bibliothécaire Documentaliste
- 10- 1 Chef du Service de l'Information.

Abidjan, 26 janvier 1976